Guide de la collecte des résidus alimentaires

Industries, commerces et institutions (ICI)





Le matériel

Sacs mauves

La Ville de Québec met à votre disposition gratuitement des sacs mauves servant à récupérer les résidus alimentaires. Afin de répondre aux différents besoins des industries, commerces et institutions (ICI), la Ville de Québec dispose de deux formats de sacs mauves. Le suivi effectué avec notre équipe après votre inscription nous permet de déterminer le format de sac qui sera adapté à la quantité de résidus alimentaires que vous générez.

Caractéristiques des sacs mauves pour les ICI



Grand format

- Capacité de 45 litres
- Sac mauve rectangulaire sans poignée (en boîte)

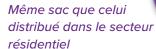


OU



Petit format

- · Capacité de 13 litres
- Sac mauve avec poignée (en rouleau)





Vous allez manquer de sacs sous peu?

Complétez le formulaire de réapprovisionnement en sacs mauves au www.ville.quebec.qc.ca/sacmauve/ici

Contenants

Les contenants ne sont pas fournis par la Ville de Québec.

Pour faciliter la récupération des résidus alimentaires au sein de votre établissement, il est fortement recommandé de se procurer des récipients adaptés au format du sac mauve fourni (13 litres **ou** 45 litres).



- Pour les restaurants, privilégiez les contenants sans couvercle pour moins de manipulations;
- Les contenants avec anneau de maintien ne sont pas recommandés pour les sacs de grand format, car l'anneau a tendance à se déformer;
- Le sac mauve doit dépasser du rebord du contenant pour rester bien en place.



Pour plus d'informations : www.ville.quebec.qc.ca/sacmauve/ici

Les matières acceptées

Pour savoir si une matière est acceptée, il suffit de se poser la question :

Est-ce que ça se mange ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange?

Si la réponse est oui, vous pouvez déposer la matière dans le sac mauve.

Quelques exemples

- Des aliments périmés, des restants de repas;
- La peau d'une orange, une pelure de banane, des épluchures de patates;
- Un cœur de pomme, une queue de fraise;
- Un os de poulet, des bouts de viande;
- Du marc de café (avec le filtre s'il est en papier).



De l'huile, de la graisse ou des liquides refroidis sont acceptés en très petites quantités seulement.



Pour plus d'informations : www.ville.quebec.qc.ca/sacmauve/ici

La marche à suivre

Préparez le matériel

Procurez vous, dans le commerce de votre choix, des contenants adaptés au format des sacs qui vous sont fournis par la Ville et installez un sac mauve dans chacun d'eux.

Placez les contenants dans des endroits appropriés

Déposez chaque contenant à un endroit pratique et facile d'accès proche du lieu où les employés se départissent de résidus alimentaires.

Regroupez les contenants (recyclage, ordures et résidus alimentaires) de façon à améliorer et à faciliter le tri. Un contenant de récupération de matières résiduelles ne devrait jamais être installé seul.

Apposez l'affiche aide-mémoire à proximité des contenants

Dans la mesure du possible, installez une affiche au-dessus de chaque contenant de résidus alimentaires. Elle permettra de rappeler la consigne de tri et de différencier les sacs mauves des sacs d'ordures.



Collez l'affiche pour l'équipe de l'entretien ménager

Posez l'affiche avec les consignes pour la gestion des sacs mauves dans le local de l'entretien ménager afin de faire un rappel sur la manière de les sortir en vue de la collecte.



Faites circuler l'information

Partagez l'information au personnel sur l'implantation de la nouvelle collecte en envoyant un courriel à tous ou en abordant le sujet lors d'une réunion.

Créez un groupe de 25 employés minimum et recevez une formation

en présentiel gratuite sur la collecte des résidus alimentaires dans votre établissement!

Pour en faire la demande, appelez au 311. (Pour les ICI établis sur le territoire de la ville de Québec seulement.)

Que faire des sacs mauves pleins?

Assurez-vous que l'équipe de l'entretien ménager est informée du fonctionnement de la nouvelle collecte afin que les résidus alimentaires recueillis puissent être valorisés comme prévu.

Ne jamais mettre les sacs mauves dans un sac d'ordures ni aucun autre sac, car ils ne pourront pas être détectés lors du tri optique au Centre de récupération de la matière organique (CRMO).





Une fois rempli, fermez le sac à double nœud.

Les sacs mauves remplis de résidus alimentaires doivent être déposés au **même endroit** que les sacs d'ordures

(bac roulant ou conteneur à ordures).



Collecte par bac



Collecte par conteneur

SORTEZ LE SAC MAUVE LORSQU'IL EST PLEIN!
S'il se remplit lentement, changez-le
une ou deux fois maximum par semaine
afin de limiter la consommation de sacs.



Pour plus d'informations : www.ville.quebec.qc.ca/sacmauve/ici

Consultez la section dédiée aux industries, commerces et institutions (ICI) sur le site web de la collecte des résidus alimentaires :

www.ville.quebec.qc.ca/sacmauve/ici

Vous y trouverez des ressources pour faciliter l'implantation de la collecte dans votre établissement :

- Modèles de courriels à diffuser à vos équipes;
- Astuces pour optimiser l'installation du matériel;
- · Matériel d'information à télécharger;
- Vidéo sur le bon usage du sac mauve, etc.

Merci! Votre collaboration fait la différence.

